



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 16 Mars 2016

N° P154071 - DE/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : F.LLI ROSSETTO SAS
VIA CASTELLANA N.64/A
35010 TREBASELEGHE (PADOVA)
ITALIE

Marque commerciale : POLFLEX ROSSETTO

Description sommaire :
Composition globale : Matériau ignifugé dans la masse composé de polyol et d'isocyanate
Application : Fabrication de sièges (chaises, fauteuils, canapés)
Masse volumique : (50 ± 10%) kg/m³
Epaisseur : 75 mm
Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P154071 - DE/1 du 16 Mars 2016

Nature des essais : Essai de propagation de flamme NF P 92-504 (décembre 1995)
Essai pour matériaux fusibles NF P 92-505 (décembre 1995)
Détermination du classement NF P 92-507 (février 2004)

Classement :

M4

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P154071 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 16 Mars 2016



**La Responsable du Pôle Energie,
Environnement et Combustion**

Noëlle PEDESPAN



Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.fr

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe page 1

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 16 Mars 2016

N° P154071 - DE/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : F.LLI ROSSETTO SAS
Date et référence de la commande : Bon pour accord du 23/02/2016 sur devis n°2016/2862
Producteur : F.LLI ROSSETTO SAS
Marque commerciale et référence : POLFLEX ROSSETTO
Composition globale : Matériau ignifugé dans la masse composé de polyol et d'isocyanate
Caractéristiques attestées par le demandeur :
Masse volumique : (50 ± 10%) kg/m³
Epaisseur : 75 mm
Coloris : Blanc
Caractéristiques déterminées par le LNE :
Masse volumique : (50,3 ± 10%) kg/m³
Epaisseur : (75 ± 10%) mm
Coloris : Blanc

Annexe page 2

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 09/03/2016

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 15/03/2016

4. RESULTATS

4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT

Selon avis CECMI de juin 1994, les essais ont débuté par la fusibilité et la propagation de flamme.

4.2. ESSAI DE PROPAGATION DE FLAMME

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Vitesse de propagation de la flamme supérieure à 2 mm/s	-	-	-	-

4.3. ESSAI DE FUSIBILITE

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non	Oui	Non	Non
Inflammation de la ouate	Non	Oui	Non	Non

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

Lors des essais de fusibilité, on observe des chutes de gouttes enflammées.

Lors des essais de propagation de flamme on observe aucune propagation de flamme.

6. CONCLUSION ET CLASSEMENT

Les essais complémentaires de persistance de flamme et de fusibilité ont été réalisés.

Lors de l'essai de fusibilité, on observe la présence de gouttes enflammant la ouate de cellulose.

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M4

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

7. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITÉE A PRIORI

Trappes, le 16 Mars 2016



La Responsable du Pôle Energie,
Environnement et Combustion

Noëlle PEDESPAN

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.